

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 08 AVR. 1988

1053 /15.08.01

FERWAFA N°

reçu le 08 AVR. 1988

n°

A traiter par Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda

Objet : Demande de devises.

B.P. 531 KIGALI

Monsieur le Gouverneur,

Dans le cadre des 16èmes de finale de la 14e Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le change de l'équivalent de 802.200 FRW (HUIT CENT DEUX MILLE DEUX CENT FRANCS RWANDAIS) en vue de couvrir les frais de mission des membres et des joueurs du club MUKURA V.S. (26 personnes), du représentant du MIJEUCOOP et de 2 journalistes de l'ORINFO qui se rendront à Nairobi au Kenya.

Ces frais se répartissent comme suit :

- pour le club MUKURA V.S.	:	492.000 FRW
Indemnités forfaitaires	:	492.000 FRW
Imprévus (25%)	:	123.000 FRW
- Pour le représentant du MIJEUCOOP	:	83.200 FRW
- Pour les 2 journalistes de l'ORINFO	:	104.000 FRW
		802.200 FRW
		=====

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I. à :

Monsieur le Président de la
FERWAFA
KIGALI

- Monsieur le Président de
MUKURA V.S.
B.P. 35 BUTARE

Pour le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif en
mission

Le Secrétaire Général
MUGEMA Romuald.

